

CABINET DU RECTEUR

Toulouse, le 22 janvier 1882

Monsieur,

Je m'exprime de vous remercier de  
ce bon volume que vous m'avez envoyé ;  
je le lirai avec un vif intérêt.

Je ne vois aucune raison de retirer  
l'autorisation que vous avait accordé  
mon prédécesseur. Vous trouverez sous ce  
pli une autorisation nouvelle.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée

Le Recteur

Où l'on voit que mes débuts de divulgateur. Cf. Servant  
n'étaient qu'autorisés sans un mot d'encouragement  
E.C. 1919.

Monsieur Emile Caspailhac, me de la chaire, 5.  
Toulouse

